

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes

Monsieur le Maire d'Albens
mairie d'Albens
BP 7
73310 ALBENS

Autorité Environnementale

Lyon, le

28 JAN. 2010

Référence : Q:UJIAE des projets AE avis rendus sur
projets Avis AE projets urba 7312010\albens - 10-25

Copie à : Préfecture 73

Avis de l'autorité environnementale
sur l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la
réalisation d'un groupe scolaire au lieu dit « Les Prés Langard » -
Commune de Albens

L'autorité environnementale a été saisie, en application de l'article R122-8 du code de l'environnement et du décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité compétente de l'Etat compétente en matière d'environnement, par dépôt à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes d'un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un groupe scolaire au lieu dit « Les Prés Langard » sur la commune d'Albens. Ce dossier est accompagné d'une étude d'impact.

Il a été accusé réception de cette saisine et des documents le 5 janvier 2010, ouvrant ainsi le délai de deux mois pour la production de l'avis de l'autorité environnemental sur l'étude d'impact.

Le dossier présenté est complet sur la forme comme sur les thèmes abordés. L'étude d'impact est satisfaisante au regard des enjeux environnementaux du site.

Conformément au décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'urbanisme, le présent avis devra être rendu public par voie électronique sur le site internet de votre commune. Cet avis sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture de région.

Pour le Préfet de région, autorité environnementale et par délégation,
Pour le Directeur de la DREAL et par délégation,
Le chef de Service CEPE

Philippe GRAZIANI

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes

Autorité environnementale

A l'attention de

Monsieur le Préfet de la Savoie
Château Ducs de Savoie
BP 1801
73018 CHAMBERY CEDEX

Lyon, le 28/01/2010

Référence : Q:\UI\AE des projets\AE avis rendus
sur projets\Avis AE projets
urba\73\2010\albens\bord envoi pref 73 albens.odt
x*35

Bordereau d'envoi

Objet : Avis de l'autorité environnementale – Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un groupe scolaire au lieu-dit « les prés langard » - commune d'Albens

Désignation des pièces :	nombre :	date :
Avis	1	28/01/10

Observation :

Pour information

PJ : avis de l'autorité environnementale
Copie à :

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

Adresse postale : DREAL Rhône-Alpes - 69509 LYON CEDEX 03 – Tél. : 04 78 62 50 50 – Fax : 04 78 60 66 32

Depuis le 1er juillet 2009, la DRE, la DRIRE et la DIREN ont fusionné pour former la DREAL.

